



## **Préavis d'adjudication de contrat**

### **Centre de recherches sur les communications, une division d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)**

#### **Mesures des pertes de propagation**

##### **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer un contrat de biens, services ou travaux de construction à un fournisseur présélectionné, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC à la date de clôture énoncée dans le PAC ou avant cette date, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur présélectionné.

##### **Définition du besoin**

Le Centre de recherches sur les communications (CRC), un organisme du ministère d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), a besoin d'obtenir des données de mesure des pertes de propagation dans tout le Canada. Les pertes de propagation sont les signaux radio qui rencontrent des obstacles comme des immeubles et des arbres en parcourant de longues distances.

Le CRC cherche à établir un contrat pour augmenter la quantité et la couverture géographique des mesures des pertes de propagation recueillies à l'aide d'équipement de calibre professionnel, afin d'accroître sa capacité de développer des modèles de prédiction des pertes de propagation et de la puissance reçue.

##### **Énoncé des exigences**

Le principal besoin du présent contrat peut être résumé comme suit : 25 jeux de données de mesures des pertes de propagation en bande basse et moyenne, allant de 500 MHz à 6 GHz, dans plusieurs régions géographiques à l'échelle du Canada. En option, des mesures des pertes de propagation à des fréquences des ondes millimétriques (mmWave), allant de 26 à 50 GHz, seront considérées lors de cet approvisionnement.

Un minimum de 10 000 mesures individuelles par jeu de données est exigé. Un jeu de données peut être collecté à l'aide d'une méthode de conduite d'un véhicule. Les données de mesure doivent être collectées dans les 5 dernières années.

Chaque jeu de données doit présenter des mesures pour l'un des scénarios environnementaux suivants :

- (1) Zones rurales ouvertes : Une zone peu peuplée caractérisée par de grands champs ouverts avec une faible couverture végétale, habituellement située loin des centres urbains.
- (2) Zones rurales forestières : Une zone peu peuplée caractérisée par de vastes boisés et une végétation naturelle dense, habituellement située loin des centres urbains.
- (3) Zones suburbaines/urbaines : Une zone densément peuplée avec un développement résidentiel, commercial et industriel et une certaine végétation. La hauteur des immeubles ne devrait pas dépasser deux ou trois étages.



- (4) Zones urbaines denses à immeubles de grande hauteur : Une zone densément commerciale et résidentielle avec des tours de grande hauteur et des canyons urbains. Une zone au centre-ville doit avoir de nombreux bâtiments avec au moins dix étages (p. ex., les centres-ville de Toronto, Montréal ou Vancouver).

Le nombre minimum de jeux de données exigé par le scénario environnemental figure dans le tableau ci-dessous. Cela compte pour 21 des 25 jeux de données demandés. Pour les (4) jeux de données restants, tout scénario environnemental, toute fréquence, incluant les fréquences des ondes millimétriques, et toute hauteur de transmetteur sont acceptables.

Scénario environnemental	Fréquence	Hauteur de l'émetteur (m)	Nombre minimum de jeux de données exigé
Zones rurales ouvertes	500 MHz – 6 GHz	5 - 100	2
Zones rurales forestières	500 MHz – 1 GHz	10 - 100	2
	1 GHz – 3 GHz		2
	3 GHz – 6 GHz		2
Zones suburbaines/urbaines	500 MHz – 1 GHz	10 - 100	3
	1 GHz – 3 GHz		3
	3 GHz – 6 GHz		3
Zones urbaines denses à immeubles de grande hauteur	500 MHz – 6 GHz	< 10	2
		10 - 100	2

Les 25 jeux de données doivent inclure des mesures provenant d'au moins 5 provinces différentes à l'échelle du Canada, dont au moins :

- deux jeux de données des provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard ou Terre-Neuve-et-Labrador)
- un jeu de données du Québec
- un jeu de données de l'Ontario
- au moins un jeu de données des Prairies (Alberta, Saskatchewan ou Manitoba).

#### Échéancier et livrables :

L'entrepreneur doit fournir

1. 25 jeux de données de mesure des pertes de propagation dans les 3 semaines de l'octroi du contrat, dans un format lisible à la machine (tel que CSV) et transmis par Internet.

#### Justification pour le fournisseur présélectionné

Le CRC a mené une recherche approfondie des fournisseurs possibles de ce type de données. Le marché des fournisseurs est limité. Quatre fournisseurs potentiels ont été contactés et seul le fournisseur présélectionné a répondu en fournissant des échantillons de données et des prix.

#### Exception au règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet approvisionnement en vertu de l'alinéa 6d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. Le fournisseur identifié, **Netscout**, est le seul en mesure de répondre à tous les critères énumérés ci-dessus.

#### Titre de propriété intellectuelle



Les clauses et conditions uniformisées d'achat dans 4006 (2010-08-16) « L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux » s'appliquent au contrat et en font partie, sous réserve des modifications suivantes :

La définition de « propriété intellectuelle » est remplacée par « propriété intellectuelle désigne les jeux de données qui sont les livrables décrits dans ce document, et qui sont non publics, confidentiels et de nature exclusive. »

Section 1 de 4006 04 (2008-05-12) :

Puisque le Canada a contribué aux coûts liés à l'élaboration des renseignements originaux, l'entrepreneur accorde au Canada une licence qui l'autorise à exercer tous les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux dans le cadre des activités du Canada. À moins d'exception précisée dans le contrat, cette licence permet au Canada de faire tout ce qu'il pourrait faire s'il était propriétaire des renseignements originaux, notamment les pleins droits pour utiliser, copier, transformer ou produire des dérivés des renseignements originaux. Le Canada peut publier tout résultat, toute perspective ou tout rapport, mais ne peut pas publier les renseignements originaux ou divulguer ou exploiter commercialement ces renseignements. L'entrepreneur accorde également au Canada une licence qui l'autorise à utiliser les renseignements de base dans la mesure où cela est jugé raisonnable et nécessaire pour permettre au Canada d'exercer pleinement ses droits sur les biens livrables et les renseignements originaux. Cependant, cela n'inclut pas un droit de publier, divulguer ou exploiter commercialement les renseignements de base. »

### **Période du contrat proposé**

Le contrat proposé commencera à l'octroi du contrat et se terminera le 28 mars 2024.

### **Estimations des coûts du contrat proposé**

La valeur estimée du contrat, y compris les options, est de 130 000 dollars, TPS/TVH comprise.

### **Entrepreneur proposé**

NetScout  
310 Littleton Road  
Westford, MA, États-Unis

Vous êtes avisé, par les présentes, que le gouvernement a l'intention de négocier un contrat avec l'entreprise susmentionnée en exclusivité.

### **Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Les réponses reçues à la date de clôture ou avant celle-ci seront considérées à la seule fin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à une invitation à soumissionner en régime de concurrence. Les documents fournis ne serviront à la Couronne qu'à des fins d'évaluation technique et ne seront pas interprétés comme une proposition. Votre réponse écrite doit contenir des preuves suffisantes (spécifications, données techniques, dessins, etc.) démontrant que le produit ou le service que vous



offrez peut combler le besoin visé. Les fournisseurs qui auront présenté une réponse seront avisés par écrit de la décision d'ISDE soit de poursuivre les démarches avec l'invitation à soumissionner susmentionnée, soit de recourir à une invitation à soumissionner en régime de concurrence.

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Responsable des approvisionnements : Samantha Amadio  
Adresse : 3701, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K2H 8S2  
Courriel : [samantha.amadio@ised-isde.gc.ca](mailto:samantha.amadio@ised-isde.gc.ca)

Toutes les réponses ou demandes de renseignements doivent être soumises à la responsable des approvisionnements identifiée ci-dessus. Le numéro de dossier d'ISDE, le nom du responsable des approvisionnements et la date de clôture du PAC doivent figurer sur l'enveloppe en lettres moulées ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

La Couronne se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents demandés peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

**Date limite pour la présentation des énoncés de capacités**

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est : Jeudi le 15 février 2024, à 14 h (heure normale de l'Est).